

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09 +4 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	S'est retiré de la salle des délibérations	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u> <u>jusqu'à</u> <u>21h40</u>	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MARENDIA Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	<u>Absente</u>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S) : Catherine MARQUILLIE (procuration à Bernard BAZINET)
Sébastien VIGNERON (procuration à Laurent PIALHOUX)
Catherine PINEL (procuration à Margot DABOUSSI)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Didier COLLOT) absente pour les délibérations 2026-24 à 2026-35 incluse. Arrivée à 21h40 et a donc pu assister à la suite des débats et voter pour les délibérations 2026-36 et 2026-37

ABSENT(E)(S) : Vincent MARENDIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis LABOURET

2026-29 Approbation du Compte Financier Unique du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'AUGIGNAC;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Didier COLLOT a été désigné pour présider la séance d'adoption du Compte Financier Unique du budget principal de l'année 2025, et que Monsieur Bernard BAZINET, Maire, s'est retiré

AR Prefecture

Déposé à la-Préfecture le 05/05/2026
Commune d'Augignac-Affiché le 05/05/2026

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	724 841,33	554 972,51	1 279 813,84
	Recettes réalisées (1)	B	101 792,99	592 883,15	754 876,14
	Restes à réaliser	C	15 612,40	0,00	15 612,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	622 617,77	1 178 705,24	1 801 323,01
	Dépenses réalisées (1)	E	192 132,94	477 107,89	669 240,83
	Restes à réaliser	F	366 139,34	0,00	366 139,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-30 339,95	115 775,26	85 435,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-30 339,95	115 775,26	85 435,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-350 526,94	0,00	-350 526,94
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-380 866,89	115 775,26	-265 091,63

Résultats d'exécution :

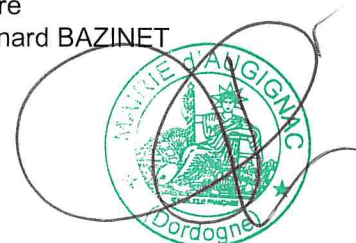
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-102 223,56		-30 339,95		-132 563,51
Fonctionnement	742 991,32	119 258,59	115 775,26		739 507,99
TOTAL I	640 767,76	119 258,59	85 435,31		606 944,48

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal 2025 de la commune d'AUGIGNAC
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme en Mairie,
le 29 avril 2026

Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Le secrétaire de séance
Alexis LABOURET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

Déposé à la-Prefecture
Commune d'Augignac-Affichage

024-212400162-20260428-2026_29-DE
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026